

l'écho Remaudiérois

OCTOBRE
2019

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



LES TRAVAUX
ONT DÉBUTÉ !

INFORMATIONS MUNICIPALES

Du nouveau dans les services

PAGE 3

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Rando des Châtaignes

PAGE 7

ENFANCE JEUNESSE

La rentrée à l'école Saint-Michel

PAGE 8

Le repas des aînés



Chère Remaudiéroise, cher Remaudiérois,

Cette année, le repas des aînés se déroulera le dimanche 1^{er} décembre.

Pour l'occasion, nous faisons appel à une remaudiéroise Céline Couillaud, que la plupart d'entre vous connaissez, et qui depuis septembre a créé son entreprise « Comme chez maman ».

Si vous êtes âgés de plus de 70 ans, vous allez être sollicités dans les prochains jours par le CCAS pour l'organisation de cette journée.



Mairie de La Remaudière

22, rue Olivier de Clisson
44430 LA REMAUDIÈRE
Tél. 02.40.33.72.30
www.laremaudiere.fr

Horaires d'ouverture

Mardi : 9h à 12h30 / 15h à 19h
Mercredi & jeudi : 9h à 12h30
Vendredi : 9h à 12h30 / 14h à 17h

DISTRIBUTION PRODUITS RATICIDE AU LOCAL ECLA

- Les vendredis 11, 18 et 25 octobre de 14h30 à 18h
- Les samedis 12, 19 et 26 octobre de 9h à 12h

BIBLIOTHÈQUE

La Ludothèque sera présente à la bibliothèque, le mercredi 16 Octobre de 14h30 à 17h30, Gratuit et jeux pour tous les âges.

ETAT CIVIL DÉCÈS

Cédric BRIAND
Le 4 septembre 2019
249 La Minaudière

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Les jeunes nés en octobre 2003 doivent se présenter en mairie munis du livret de famille des parents (en cas d'absence du jeune, la démarche peut être faite par son représentant légal).

URBANISME

DÉCLARATION DE TRAVAUX
DÉPOSÉE EN MAIRIE :
Monsieur DENIS Yves-Marie
10 rue des Fritillères /
Travaux de réalisation
d'une clôture

LA LOCOMOBILE

A compter du mois d'octobre, la Locomobile change de jour. Vous la retrouverez tous les jeudis de 17h30 à 20h, place de l'église.

Du nouveau dans les services



Karine Leroux-Rebello est arrivée à la mairie le 1^{er} juillet dernier en remplacement de Jérôme Pierre. Elle s'occupe de la comptabilité, de la communication et de l'accueil en l'absence de Gaëlle Bouchereau.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

Téléthon 2019



Nous sommes à la recherche d'exposants, artisans et créateurs pour cette journée. Le règlement et les fiches d'inscription sont disponibles sur le site internet.

DEMANDE DE PARUTION

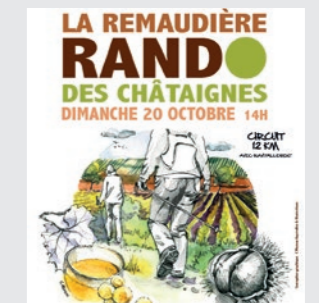
Vous avez jusqu'au 10 octobre 2019 pour nous faire parvenir vos documents à paraître dans le bulletin de novembre à : communication@laremaudiere.fr.

AGENDA DES MANIFESTATIONS



6 octobre
Vide Ateliers d'Artistes
de 10h à 18h
Le Loroux-Bottereau

12 octobre
Concours de belote UNC
à partir de 13h30
La Boissière du Doré



20 octobre
Rando des châtaignes
à partir de 14h
Départ des jardins
de la Cure

26 octobre
Concours de belote
CLUB DE L'AMITIE
La Boissière du Doré

31 octobre
Animation Halloween
COMITE DES FETES



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 29 AOÛT 2019

PRÉSENTS : Mme CHOBLET Anne, M. RIPOCHE Christian, Mme GUINEHUT Carine, M. CREMET Hervé, Mme TRIBALLIER Sandra, M. CUSSONNEAU Bertrand, Mme LAURENT Marie-Madeleine, M. JOUIS Guillaume, M. COUILLAUD Mikaël, M. FLEURANCE Vincent, Mme VALLEE-ANCEAU Fabienne.

ABSENTS EXCUSÉS : M. CALLEDE Bernard (pouvoir à M. CREMET), Mme MARTEL-BOCHEREAU Valérie (pouvoir à Mme TRIBALLIER Sandra).

ABSENTE : Mme SIMON Anne-Marie.

1 / PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2019

Le procès-verbal du Conseil municipal du 4 juin 2019 est approuvé à l'unanimité

2 / MODIFICATION N°2 DU PLU

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :
DECIDE d'approuver les objectifs et éléments de projets développés et de justifier la modification n°2 du PLU sur la base des éléments relatifs à l'analyse des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et à la faisabilité opérationnelle du projet sur les secteurs concernés.

3 / LOTISSEMENT COMMUNAL LA CROIX-BIGEARD : PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE PRÉALABLE

Après avoir entendu le rapport d'étude préalable, Le conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir le scénario n°3 comprenant 16 lots

4 / DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire expose le contenu de la décision modificative en résumant son contenu et ses orientations propose :

FONCTIONNEMENT

Chapitre 66 : +1180 €

022 : dépenses imprévues : -1180 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 20-immobilisations incorporelles	80 388,56 €	Chapitre 13-subventions d'équipement	128 361 €
Chapitre 21-immobilisations corporelles	39 324 €		
261-Titres et participations	300 €		
TOTAL	120 012,56 €	TOTAL	128 361 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal ;
ADOpte la Décision Modificative n° 1

5 / ADMISSION EN NON-VALEUR

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :
DECIDE d'admettre en non-valeur n° 2019/019044034-D de 2009 par le mandatement de la somme de 1889 € à l'article 6542 « Créances éteintes » ;

6 / REMBOURSEMENT DE FRAIS DIVERS

Monsieur RIPOCHE se retire du vote et quitte la salle du Conseil Municipal

A l'occasion de la fête de la Remaudière les 21 et 22 juin 2019, une billetterie a été mise en place afin de faciliter les paiements en restauration et boissons. Cette organisation a nécessité l'achat de rouleaux de tickets par Monsieur RIPOCHE qu'il convient de rembourser

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** ce remboursement légitime, **AUTORISE** Mme le Maire à signer le mandat correspondant

7 / DEMANDE DE SUBVENTION RÉGION PAYS DE LOIRE

La Commune souhaite développer un projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation. Ainsi, l'énergie produite alimentera la mairie, la salle des loisirs et l'atelier municipal.

Ce projet peut être financé par la Région des Pays de la Loire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la demande de subvention maximale à la Région des Pays de Loire au titre du Contrat Territoire Région pour l'aménagement d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation.

8 / DEMANDE DE SUBVENTION DETR-ÉTUDE SUR LE DEVENIR DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire informe le Conseil de la possibilité de solliciter l'Etat pour une subvention exceptionnelle dans le cadre du fonds DETR permettant de co-financer cette étude dont le coût s'élève à 46 600 € HT

Madame le Maire propose de solliciter cette subvention à hauteur de 80% du montant subventionnable.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal ;
APPROUVE la demande de subvention maximale à l'Etat au

titre du fond DETR pour la réalisation de l'étude telle que présentée dans cette délibération.

9 / CONVENTION DE MANDAT D'ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES POUR LA SALLE POLYVALENTE

Loire-Atlantique Développement va conduire l'étude sur le devenir de la salle polyvalente.

Un contrat de mandat est conclu pour une durée de 6 mois reconductible par avenant dans le cas où certaines études nécessiteraient un délai de réalisation complémentaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :
APPROUVE la convention de mandat d'études pré-opérationnelles.

10 / PARTICIPATION COMMUNALE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-MICHEL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de participer au financement des dépenses de fonctionnement correspondant aux élèves des classes de l'école privée Saint-Michel sur son territoire à hauteur de 591 euros à partir du 1^{er} septembre 2019

11 / CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE- ALSH DE LA BOISSIÈRE DU DORÉ

Des enfants de la commune fréquentent l'ALSH de la Boissière du Doré.

Le coût pour la commune serait de 7 € pour une journée avec repas et 4 € par demi-journée avec repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** de participer au financement des inscriptions à l'ALSH de la Boissière du Doré à hauteur de 7 € par jour et 4 € par demi-journée

12 / CRÉATION DE 3 POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

CREE les postes suivants :

- Adjoint d'animation pour un horaire annualisé de 17,12 h par mois, à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée de 10 mois ;
- Adjoint d'animation pour un horaire annualisé de 11,66 h par mois, à compter du 2 septembre 2019 pour une durée de 10 mois ;
- Adjoint d'animation pour un horaire annualisé de 12,48 h par mois, à compter du 2 septembre 2019 pour une durée de 10 mois ;

13 / CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE AU SYDELA

Le projet de centrale photovoltaïque en autoconsommation a nécessité plusieurs mois d'études préalables conduites par le SYDELA.

le SYDELA a proposé de contractualiser une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée qui a pour objet, de confier au SYDELA, le soin de réaliser cette opération

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :
APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée proposée par le SYDELA

14 / DÉCISIONS DU MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Extension du cimetière :

- LOT 1 : VRD : entreprise Blanloeil : 102 000 € HT
- LOT 2 : espaces verts : Entreprise Nouvelle de Paysage : 21 970 €
- LOT 3 : maçonnerie : entreprise Fleurance : 46 245,07 €

Le Compte-rendu du Conseil Municipal est consultable en mairie et sur le site internet.

Cimetière

Madame le Maire informe les descendants ou successeurs de :

- M. Joseph BOUTIN (en son vivant domicilié au Bourg de La Remaudière)
- Mme Anne LAMBERT (en son vivant domiciliée au Loroux-Bottereau)
- M. Jean BUROT (en son vivant domicilié au Pré Bourneau à La Remaudière)

Auxquels une concession perpétuelle avait été délivrée dans le cimetière communal de La Remaudière, que, par application du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé dans le cimetière communal :

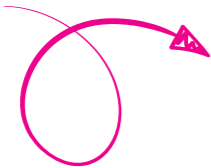
**Le vendredi 4 octobre 2019
à 10 h 30**

au second constat (le premier ayant eu lieu le 8/04/2016) de l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions, et les invite, à assister au dit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Lotissement communal

Le Conseil Municipal du 29 août dernier a pris connaissance de la première étude concernant le futur lotissement communal.

L'esquisse ci-joint a été votée à l'unanimité.



Zoom sur une entreprise : un traiteur à La Remaudière, Céline COUILLAUD

Après avoir passé 20 ans dans différentes entreprises alimentaires de la région, j'ai décidé, à 40 ans, de me consacrer à ma passion : cuisiner pour les autres.

Pour vos repas de familles, petites fêtes entre amis, ... profitez de vos invités, je vous livre de bons petits plats traditionnels, faits maison et de saison. Je propose également des formules buffets, cocktails, plateau-repas pour les entreprises, collectivités, associations, ...

Habitante depuis plus de 10 ans au village de La Potardière à La Remaudière, il me paraissait évident d'installer ma petite entreprise dans notre maison près de mes proches.

C'est cela l'esprit « Comme Chez Maman ».

**Vous pouvez me joindre au 06 22 51 08 38
ou par mail commechezmaman@orange.fr
A bientôt. Céline COUILLAUD**



Club de l'amitié

Le club de l'amitié organise un concours de belote le 26 octobre dans la salle de la Boissière du Doré. Venez nombreux passer un agréable après-midi et chaque équipe gagne un lot. Par ailleurs nous serons heureux de vous accueillir à venir nous rejoindre dans notre association, tous les mardis semaine impaire. Nous nous retrouvons pour jouer, marcher, se retrouver ensemble dans la joie et la bonne humeur.

Contact : Bonin Monique au 02 72 00 29 70

UNC de la Remaudière

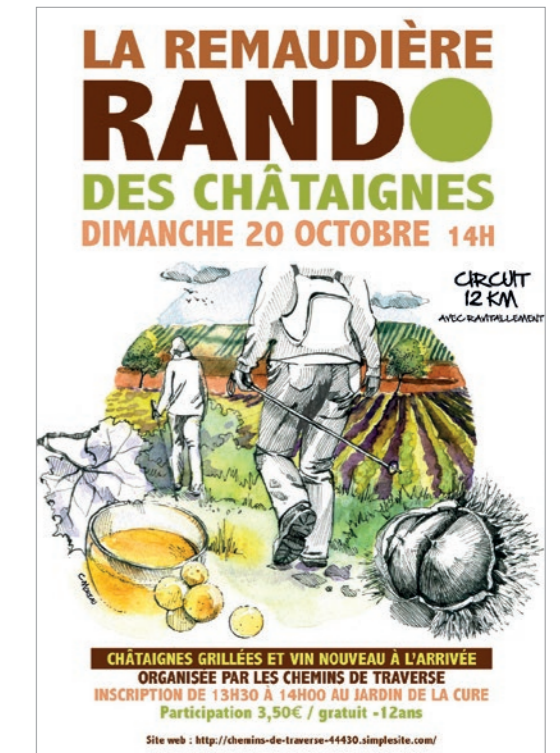
UNC de la REMAUDIERE Organise un concours de Belote avec annonces. Le samedi 12 Octobre Salle Montfort de la BOISSIERE du DORE. Inscription sur place dès 13h30 (7,50€ par joueur).

- 1^{er} lot : 6 rôtis de 1kg (par binôme)
 - 2^{ème} Lot : 2 jambons fumés Tranchés (par binôme)
 - 3^{ème} lot : 2 jambons fumés tranchés (par binôme)
- Ensuite langues de bœuf, poulets ... Lot à chaque joueur ! Encas de Pâtisserie, Bar, Buffet, Bourriche.

Comité des fêtes



Chemins de traverse



Les Lurons Festifs





La rentrée à l'École St Michel

LA RENTRÉE DE L'ÉCOLE ST MICHEL S'EST FAITE TOUT EN DOUCEUR LE LUNDI 2 SEPTEMBRE.

Les enfants ont découvert ou retrouvé leur maîtresse. Mais surprise !! Le tilleul n'était plus là !

Il a dû être abattu à cause d'une maladie qui le fragilisait et le rendait dangereux. La cour est bien vide maintenant...

Tout au long de l'année, les élèves participeront à des activités en lien avec le nouveau projet d'école élaboré par l'équipe enseignante.

Ce projet se réalisera sur trois ans selon 3 axes :

- développer la démarche de recherche
- développer sa persévérance et savoir se fixer des objectifs réalisables
- développer la production d'écrits.

Ces axes seront présentés au cours des réunions de classe.

Le lundi 16 septembre, les enfants ont participé à une assemblée de rentrée. Ils ont fait connaissance avec le nouveau personnel enseignant et les nouveaux élèves.

Ils se sont échangés des marque-pages fabriqués dans les classes et se sont souhaité une bonne année scolaire.

Le Public est invité à se faire plaisir à prix réduits !



Sont proposés à la vente : Des œuvres, peinture, sculptures, croquis... Du matériel, livres d'arts, pinceaux, outils... Une tombola est organisée, les lots offerts par les artistes, sont à emporter de suite.

Mission locale

Le rendez-vous Emploi du Vignoble, pour sa 10^{ème} édition accueillera 26 entreprises en recrutement.

Plusieurs secteurs seront ainsi représentés,

Commerce, Industrie, Santé, Bâtiment, Transport/Logistique, Fonctions supports, Agriculture



Centre socio-culturel Loire-Divatte

PARLER SEXUALITE AUX ADOS

Le jeudi 10 octobre, de 20h à 22h, au centre socioculturel Loire-Divatte (St Julien de Concelles).

Soirée gratuite destinée aux parents d'ados, organisée par le centre socioculturel Loire-Divatte, en partenariat avec l'association du Planning familial, dans le cadre d'un groupe de « Parents d'ados » initié par la CAF de Loire-Atlantique à l'échelle du Vignoble nantais.

Une programmation de plusieurs cafés de parents sera mise en place tout au long de l'année sur tout le vignoble. Vous pouvez vous inscrire à l'adresse suivante : jeunesse@csc-loiredivatte.asso.fr.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet (www.csc-loiredivatte.asso.fr) ou contactez Jefferson Turquaud – 02 40 36 87 76).

SOUTIEN SCOLAIRE POUR LES COLLEGIENS

Un groupe de bénévoles du centre socioculturel Loire-Divatte propose du soutien scolaire pour les collégiens du territoire Loire-Divatte :

- Le mercredi matin, de 11h15 à 12h15, au Loroux-Bottereau,
- Le samedi matin, de 10h30 à 12h, à Saint Julien de Concelles.

Les bénévoles proposent un soutien à l'organisation pour les 6^{ème} et les 5^{ème} et une aide par matière pour les élèves de 3^{ème} et de 4^{ème}.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet (www.csc-loiredivatte.asso.fr) ou contactez Jefferson Turquaud (jeunesse@csc-loiredivatte.asso.fr – 02 40 36 87 76).

LE POINT INFORMATION JEUNESSE DU CENTRE SOCIOCULTUREL LOIRE-DIVATTE

Le PIJ propose de l'information et un accompagnement aux jeunes et aux familles du territoire Loire-Divatte.

Il met à disposition une information nationale, régionale et locale sur différents thèmes : emploi, orientation scolaire, métiers, loisirs, vacances, mobilité internationales, vie quotidienne...

Un animateur vous accompagne dans vos démarches et projets si vous le souhaitez.

- Permanences le samedi, de 10h à 13h, au centre socioculturel Loire-Divatte.
- Rencontre sur rendez-vous, sur votre commune : contactez l'animateur.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet (www.csc-loiredivatte.asso.fr) ou contactez Jefferson Turquaud (jeunesse@csc-loiredivatte.asso.fr – 02 40 36 87 76).

LE SERVICE BABY-SITTING

Le Point Information Jeunesse Loire-Divatte propose de mettre en relation les familles qui recherchent une garde ponctuelle pour leurs enfants et les jeunes qui souhaitent faire du baby-sitting.

Vous pouvez rencontrer l'animateur jeunesse du CSC Loire-Divatte et vous inscrire lors des permanences du PIJ, le samedi matin, de 10h à 13h ou sur rendez-vous dans votre commune.

Modalités :

- Le jeune doit être âgé de 16 ans minimum et habiter sur le territoire Loire-Divatte.
- La famille doit avoir un besoin de garde ponctuel et habiter sur le territoire Loire-Divatte.
- Une participation financière de 2 € sera demandée.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet (www.csc-loiredivatte.asso.fr) ou contactez Jefferson Turquaud (jeunesse@csc-loiredivatte.asso.fr – 02 40 36 87 76).

STAGE D'ARTS PLASTIQUES POUR LES 6/10 ANS AUX VACANCES DE LA TOUSSAINT

Du mercredi 23 au vendredi 25 octobre 2019, de 10h à 12h, au Centre socioculturel Loire-Divatte (Saint Julien de Concelles).



Venez dessiner et découvrir l'impression (linogravure, tampon, monotype...).

Inscription jusqu'au samedi 12 octobre 2019. Tarif en fonction du quotient familial.

Pour plus d'informations : consultez le site Internet (www.csc-loiredivatte.asso.fr) ou contactez-nous (accueil@csc-loiredivatte.asso.fr – 02 40 36 87 76).

1, 2, 3... 4 NOUVEAUX SITES EN LIGNE EN SEPTEMBRE

FAIRE CONNAÎTRE LA QUALITÉ DES OFFRES DE SERVICES COMMUNAUTAIRES, DONNER ENVIE DE S'INSTALLER EN SÈVRE & LOIRE ET DE S'Y BALADER, FAIRE RAYONNER LE TERRITOIRE EN DEHORS DE NOS FRONTIÈRES INTERCOMMUNALES, FACILITER LA VIE DE NOS ENTREPRISES ET DE NOS HABITANTS... TELS SONT LES OBJECTIFS DES 4 NOUVEAUX SITES INTERNET MIS EN LIGNE EN CE MOIS DE SEPTEMBRE.

NOTRE INTERCOMMUNALITÉ VA PRENDRE UNE NOUVELLE DIMENSION GRÂCE À L'OUTIL DIGITAL.

En effet, en ce mois de septembre, les premiers bébés sites internet "Made in Sèvre & Loire" vont naître et faire rayonner notre territoire.

- Les parents des nouveaux nés se prénomment "site institutionnel" et "site vitrine l'entraînante Sèvre & Loire".
- Leurs enfants s'appellent respectivement "site piscines" & "site déchets".

Ce sont les premiers bébés d'une grande fratrie de sites thématiques qui arriveront dans les années à venir, comme l'enfance, les bibliothèques, le social et la solidarité, l'urbanisme, l'assainissement, la culture...

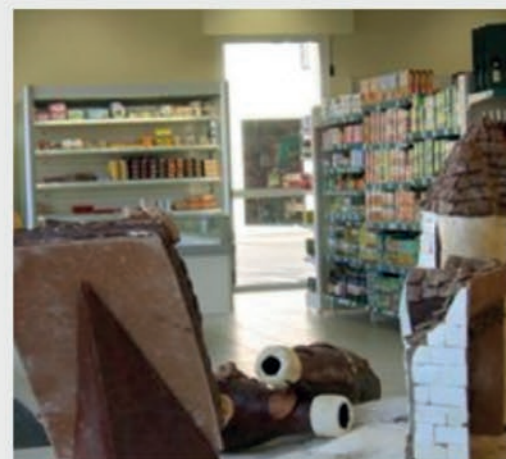
Pour découvrir leur petite tête, connectez-vous sur www.cc-sevreloire.fr.

Bonne balade en Sèvre & Loire...



ACCÉDEZ À L'ENSEMBLE DES SITES À PARTIR DE LA PAGE PORTAIL WWW.CC-SEVRELOIRE.FR

UNE AIDE POUR LES DERNIERS COMMERCES DE PROXIMITÉ SI VOTRE COMMERCE EST ALIMENTAIRE OU MULTI-SERVICES ALIMENTAIRES ET AUSSI, LE DERNIER COMMERCE DE PROXIMITÉ DE VOTRE COMMUNE : UN FINANCEMENT POUR TRAVAUX PEUT VOUS ÊTRE ATTRIBUÉ



La communauté de communes propose **une aide à l'investissement pour les derniers commerces des communes de son territoire**. Ils doivent répondre aux critères suivants : dernier commerce alimentaire de la commune ou commerce ayant une base alimentaire et offrant du multiservices.

Plafonnée à 20 % des dépenses, l'aide est de 10 000 € maximum par commerce, cumulable avec d'autres aides publiques ou privées.

Le financement est possible, en cas de travaux d'aménagement du commerce, de modernisation ou de rénovation de la surface de vente, ou encore en cas d'investissement dans du matériel ou des équipements ou encore de mise aux normes ou de mise en accessibilité du commerce. Le service développement économique Sèvre & Loire se tient à votre disposition pour échanger et apporter toute information complémentaire.

Renseignements : 02 51 71 92 12 / devéco@cc-sevreloire.fr



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien ! ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÉNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...

DÉPÔTS SAUVAGES INTERDITS !

AMENDE pouvant aller jusqu'à **1500 €**



DÉPÔTS SAUVAGES

DEPUIS QUELQUES SEMAINES, IL A ÉTÉ CONSTATÉ UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE DÉPÔTS SAUVAGES SUR LES 11 COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE.

Ces dépôts sauvages sur un trottoir, au pied des colonnes d'apport volontaire ou encore à côté des regroupements de bacs polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent notre cadre de vie et notre belle nature. Les agriculteurs ou viticulteurs, retrouvent leurs champs souillés par les déchets...

Pourtant des solutions existent !

Les déchets verts, cartons, mobiliers, électroménagers sont à déposer en déchèteries à Vallet ou au Loroux-Bottreau, les sacs d'ordures ménagères dans les bacs ou les colonnes, prévus à cet effet.

STOP A L'ABANDON DES DECHETS : La Communauté de communes Sèvre & Loire et les habitants comptent sur le civisme de chacun !

RENTRÉE LITTÉRAIRE 2019

SORTEZ VOS LIVRES : C'EST LA RENTRÉE DES CLASSES ET DES BIBLIOTHÈQUES

Rencontres et échanges avec Anaïs Allais, autrice et comédienne, dont la dernière création passe au Champilambart ; découverte de la rentrée littéraire grâce à Guénaël Boutouillet, critique et médiateur littéraire ; échanges autour des plantes sauvages avec Mélissa Morin, échanges de coups de cœur. Ce programme, pour les adultes, vient compléter l'agenda de Tourbillon'âge destiné aux seniors. Les enfants ne sont pas en reste avec rencontre d'auteurs, expositions, heures du conte, spectacles, ateliers et jeux.

Du 1er au 27 octobre		Vallet	Expo photo "Parlez-moi d'amour"
Du 4 au 30 octobre		Boissière	Zoom sur Les animaux de Zaü
vendredi 4 octobre	20h30	Regrippière	A vos aiguilles !
samedi 5 octobre	10h30	Mouzillon	Hi kids ! Lecture et jeux en anglais
mardi 8 octobre	18h00	Vallet	Anaïs Allais et son histoire franco-algérienne
vendredi 11 octobre	20h00	Vallet	Rentrez !
samedi 12 octobre	10h30-12h00	Regrippière	Croc'jeux : Monstrueux !
mercredi 16 octobre	15h00-18h00	Boissière	Réalité virtuelle
vendredi 18 octobre		Vallet	Rencontre habitats alternatifs pour les seniors
samedi 19 octobre	10h30-12h00	Vallet	À la découverte des plantes sauvages
dimanche 20 octobre	11h00-12h00	Mouzillon	Café Coup de cœur
samedi 26 octobre	15h00-18h00	Vallet	Réalité virtuelle
Du 29 oct. au 10 nov.		Mouzillon	Exposition-jeux Les Fantaisies de Balivernes
Du 2 au 21 novembre		Chapelle-Heulin	Zoom sur Les animaux de Zaü
samedi 2 novembre	10h30	Mouzillon	Les p'tites lectures du samedi
vendredi 8 novembre	20h30	Regrippière	A vos aiguilles !
Du 13 au 23 novembre		Le Pallet	Exposition-jeux Les Fantaisies de Balivernes
mercredi 13 novembre	16h00-18h00	Regrippière	Croc'jeux : Et si on jouait tous ensemble ?
samedi 16 novembre	10h30	Vallet	Spectacle Madame Musaraigne
samedi 16 novembre	11h00	Vallet	Concert duos parent/enfant
dimanche 17 novembre	11h00-12h00	Chapelle-Heulin	Café Coup de cœur
mercredi 20 novembre	15h00-17h00	Le Pallet	Rencontre-atelier créatif
Du 22 nov. au 18 déc.		Vallet	Zoom sur Les animaux de Zaü

RDV LE 9 OCTOBRE À 14H30 POUR L'ÉVÉNEMENT JOUER & PARTAGER "Nos aînés partent à la rencontre des jeunes"

Rencontres Animations Coûters
 Gratuit sur inscription
JOUER & partager
 Les Aînés partent à la rencontre des Jeunes
 09 octobre à 14h30

INFOS TRAVAUX

le Centre Aquatique NAÏADOLIS à Vallet sera fermé du 27 JANVIER 2020 AU 31 MAI 2020

pour cause de travaux importants de rénovation visant à améliorer le confort des baigneurs !

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES
 AGENDA
 2019 SEPTEMBRE DÉCEMBRE

RENSEIGNEMENTS : 02 40 33 91 84 <http://bibliotheques.cc-sevreloire.fr>

Regard sur nos villages

L'AUJARDIÈRE - 1^{ÈRE} PARTIE



En ce jour du 25 janvier 1932 l'Aujardière et la paroisse de la Remaudière était en fête pour l'inauguration du Sacré-cœur et sa bénédiction. Plusieurs événements avaient contribué à cette manifestation religieuse : Tout d'abord c'était la Clôture de la **Mission** commencée en décembre, qui était pour nous un rappel de l'enseignement catholique prêché par les pères Agnesses et Papon envoyés par notre Evêque Monseigneur LE FER DE LA MOTTE. Il était d'usage à l'époque de clôturer cet évènement par l'inauguration d'un édifice religieux. La plupart de nos calvaires avait été reconstruits depuis la révolution cependant la France venait de terminer la basilique du Sacré-Cœur en 1923 après cinquante ans de palabres de nos élus et de construction .

Nous ne pouvions pas rivaliser mais, il fallait un édifice qui se démarque des calvaires que nous avons dans notre paroisse... Les agriculteurs vont trouver la solution, depuis 1922 avec la création de la coopérative agricole et l'arrivée du machinisme de battage les rouleaux à dépiquer présents jusqu'alors dans de nombreuses fermes ne servent plus. Voilà un matériau noble, robuste, de forme arrondie qui reste dans l'esprit du précieux Sacré-Cœur de Montmartre. L'emplacement était déterminant non loin du Bourg pour les processions et un lieu qui a marqué notre histoire c'est ainsi que l'Aujardière fût choisie en tant qu'ancienne seigneurie de notre paroisse Il restait à avoir le consentement du propriétaire des lieux de l'époque Mr Gaschignard qui donna le terrain pour la construction. Sur volontariat les agriculteurs de la commune donnèrent leurs rouleaux à dépiquer qui furent mis en œuvre par les artisans de la commune et un coffret fût mis en place sous la statue contenant les noms des bienfaiteurs vivants et défunts.

La seigneurie est une institution médiévale composée de propriétés foncières, de droits et de redevances. La seigneurie

est le cadre privilégié par lequel l'aristocratie, le seigneur, assure sa prééminence sociale, économique et politique .On estime entre 40 000 et 50 000 le nombre de seigneuries en France au XVIII^e siècle.

La principale terre noble de la Remaudière fut celle de l'Aujardière, ancienne juridiction qui tenait **haute, moyenne et basse justice**. La justice seigneuriale constitue un mode d'organisation médiéval du système judiciaire, à l'œuvre dans la plupart des États européens. On estime à environ 20 000 à 30 000 le nombre des cours de justice seigneuriale dans tout le royaume de France à la veille de la Révolution. Elles constituaient la base de l'organisation judiciaire, avec les prévôtés, supprimées pour ces dernières au milieu du XVIII^e siècle.

Pour exercer sa justice le seigneur tient une cour chaque année et nomme 3 officiers qui sont souvent recrutés parmi les notables de la seigneurie :

- Le juge, appelé parfois sénéchal, ou viguier qui prononce la sentence.
- Le procureur fiscal, qui représente le ministère public et engage les poursuites.
- Le greffier, qui transcrit les jugements et tient les archives de la justice

▪ **Haute justice** : le juge seigneurial peut juger toutes les affaires et prononcer toutes les peines, dont la peine capitale En 1552, la justice royale enlève ce droit de haute justice aux seigneurs avec la création du tribunal de Nantes

▪ **Moyenne Justice** : le seigneur peut juger les rixes, injures et vols. Pratiquement, la moyenne justice joue un rôle important au civil, notamment en matière de successions, bornage des champs, utilisation des chemins et de protection juridique des intérêts des mineurs : inventaire des biens, nomination des tuteurs, etc.

▪ **Basse Justice** : le seigneur peut juger les affaires relatives aux droits dus au seigneur, rentes, exhibitions de contrats et héritages sur son domaine. Il s'occupe aussi des délits et amendes de faibles valeurs (dégâts des bêtes, affaires de voisinage) Il doit posséder Gardien et prison afin d'y enfermer tout délinquant avant de le mener au haut justicier.

Les justices seigneuriales sont souvent dénoncées par les justiciables à cause de la cupidité ou de l'incompétence de certains seigneurs ou officiers seigneuriaux, mais elles sont aussi appréciées pour leur proximité et leur rapidité .Cependant la Révolution française de 1789 les supprime et leur substitue les justices de paix (loi des 16 et 24 août 1790) qui fonctionneront dans chaque chef-lieu de canton jusqu'en 1958.

J.P. descendant de Bordier